

RÈGLEMENT DU TROPHÉE *Les Électrons d'Or*

La 25^e cérémonie du Trophée des *Électrons d'Or* sera organisée le **mardi 28 novembre 2023**, à l'**Espace Hamelin, 17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS**.

Créé par le magazine Electroniques, le Trophée *Électrons d'Or* est coorganisé cette année par Electroniques et ACSIEL Alliance Électronique et vise à inciter et encourager l'innovation dans le domaine la recherche électronique, valoriser la filière de l'électronique, et attirer l'attention du public sur la chaîne de valeur des métiers de l'industrie de l'électronique.

Les *Électrons d'Or* couronnent :

- les innovations électroniques **françaises et européennes** pour le **secteur des composants** ;
- les innovations **françaises et européennes** pour les **secteurs applicatifs électronique industrielle, automobile, militaires et aéronautique** ;
- la meilleure **start-up française**.

CHAPITRE 1 : DES NOMINATIONS

Article 1

Un jury du Trophée des *Électrons d'Or* est composé de :

- 2 membres de la rédaction d'Electroniques
- 2 membres d'ACSIEL Alliance Electronique
- 2 sponsors GOLD des Electrons d'Or
- 1 membre du ministère de l'Industrie
- 1 membre de la FIEV
- 1 membre du GIMELEC
- 1 membre du GIFAS

désignés pour leur notoriété et leur compétence, pour à leur tour désigner dans un premier temps les équipes nominées de chaque catégorie.



Article 2

Un Electron d'Or est attribué cette année dans chacune des catégories réparties comme suit :

1. Semi-conducteurs numériques
2. Semi-conducteurs analogiques
3. Passifs / Electromécaniques (relais, connectique, PCB, ...)
4. Capteurs
5. CAO / Mesures / Outils
6. Electronique industrielle
7. Electronique automobile
8. Electronique militaire et aéronautique
9. Start-up française de l'année

Article 3

Dans chaque catégorie, les équipes sont au minimum au nombre de **3** et au maximum de **8**.

Chaque équipe devra transmettre son (ses) dossier(s) de participation complet(s) avant le **22 septembre 2023** au plus tard à l'adresse suivante : **electrondor@electroniques.biz**

La conformité des dossiers de candidature sera examinée par **Electroniques et ACSIEL Alliance Electronique**.

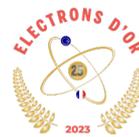
Article 4

Les critères retenus dans chaque catégorie seront les suivants :

- a. Challenge technique
- b. Avantages par rapport aux solutions existantes
- c. Impact sur l'emploi et développement de l'industrie électronique
(possibilité de spin-off, construction d'usine, ...)
- d. Impact sur le développement durable

Article 5

Les innovations proposées aux Trophées des *Électrons d'Or* devront être disponibles au public pour des livraisons de série ou d'échantillons au plus tard le **31 juillet 2023**.



CHAPITRE 2 : DE LA DESIGNATION DES LAURÉATS

Article 1

Toutes les informations techniques communiquées par les candidats au jury seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse des intéressés. Les membres et le secrétariat du jury sont tenus de respecter le secret professionnel.

Article 2

Le jury réunit en délibération le **19 octobre 2023**, votera pour désigner les nominés et le lauréat des *Électrons d'Or* de chaque catégorie.

Le vainqueur est celui qui obtient le plus grand nombre de voix.

Dans le cas où une des équipes nominées dans une des 9 catégories serait issue de l'entreprise d'un membre jury et afin d'éviter tout litige, le juré concerné serait exclu du vote de ladite catégorie.

1. Un premier tour sera organisé pour désigner au maximum 4 nominés par catégorie.
2. Un second désignera le lauréat parmi les nominés de chaque catégorie
3. En cas d'égalité, la voix du Président du jury compte double pour départager les nominés ex aequo et désigner le lauréat.

Article 3

Le jury, entièrement souverain en la matière, se réserve la possibilité de ne pas attribuer de Trophée si la qualité des dossiers lui paraît insuffisante.

Il se réserve également la possibilité de créer des mentions particulières s'il l'estime nécessaire.

CHAPITRE 3 : DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE

Article 1

Les *Électrons d'Or* seront remis officiellement lors de la soirée du **28 novembre 2023** organisée par Electroniques et ACSIEL Alliance Électronique.

Un diplôme pour chaque membre et le Trophée pour l'équipe sera officiellement remis à chaque équipe lauréate.



Le Trophée *Électrons d'Or* reste la propriété de l'équipe gagnante et pourra être utilisé pour la promotion du produit récompensé ou de l'entreprise.

Article 2

Les organisateurs des Electrons d'or se réservent le droit de communiquer à la presse et d'utiliser l'événement pour leur propre publicité en mentionnant les sociétés lauréates et l'application récompensée.

Article 3

La participation au concours suppose l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.